

PROGRAMME FORMATION

PERMIS A2 VERS A

INFORMATIONS		Cachet
Contact	HENRY Sébastien	
Téléphone	03.29.31.22.04	
E-mail	les-mesanges@orange.fr	
N° Siret	814 790 622	
Code NAF	APE 8553 Z	
HORAIRES D’OUVERTURE DU BUREAU		
Lundi		17H à 19H
Mardi	10H à 12H	17H à 19H
Mercredi	10H à 12H	16H à 19H
Jeudi	10H à 12H	17H à 19H
Vendredi	10H à 12H	17H à 19H
samedi	10H à 12H	14H à 15H

LA FORMATION AU PERMIS B	
Condition minimum à l'inscription	3 mois avant les 2 ans de permis A2
Formation pratique minimum	7 Heures
Durée validité la formation	15 ans
Véhicules concernés	Motocyclettes 2 roues ou 3 roues Dont puissance ≥ 35kW

LA FORMATION	
Véhicule	Motocyclette d'une puissance minimale de 50kW ; de cylindrée minimale de 595 cm3 d'un poids à vide de 175 KG avec une selle biplace et de 2 rétroviseurs homologués.
Condition	- La formation est dispensée par un enseignant de la catégorie A1 et A2 en cours de validité. 4 élèves maximum par formation. - Cette formation s'inscrit dans une démarche « post permis » et a notamment pour objectifs, d'amener à la compréhension d'apports théoriques, de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques, de travailler sur le processus détection-analyse-décision et action dans le cadre d'un audit de conduite.

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE
La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

JUSTIFICATIF FIN DE FORMATION
A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation à la conduite des motocyclettes de plus de 35 kW sera délivrée. La demande de permis de conduire sera effectuée le jour de la date anniversaire des 2 ans de permis et seul le permis définitif donnera droit de conduire les motocyclettes.

EVOLUTION
PERMIS

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Thèmes	Durée	Descriptions
1	Théorie	2H	Les élèves sont amenés à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage. <u>Accidentalité, vitesse, détectabilité :</u> Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes. Explications et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse : — vitesse et perception visuelle ; — vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ; — vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence Explications et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. Explications et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute. <u>Conduite et produits psycho actifs :</u> Statistiques : lien entre produits psycho actifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière. Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psycho actifs dans le cadre de la conduite. Les sanctions.
2	Formation hors circulation	2H	Durant cette séquence, chaque élève dispose d'une motocyclette. L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2. Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager. <u>Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :</u> • mouvements et positionnements du regard ; • mouvements et positionnements de la tête et du corps ; • comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices. <u>Explications et travail sur le freinage :</u> • Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ; • Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ; • Explications sur le transfert des masses ; • Comment s'arrêter et repartir en courbe. <u>Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :</u> • Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.
3	Formation en circulation et clôture de la formation	3H	Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée. L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action. L'enseignant, installé au poste de conduite prend place dans le véhicule suiveur avec au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique. Il est en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette. Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. Ce bilan comprend : • le ressenti de l'élève sur sa prestation • dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation • un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).